

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des comptes 2020 à nouveau dans le rouge

La Ville de Pully présente des comptes 2020 déficitaires de près de CHF 6.8 mios. Le résultat peut être qualifié de mauvais ; il est principalement la conséquence de la modification du modèle péréquatif vaudois. Cela ne fait que confirmer la diminution de l'autonomie financière de la Ville.

Avec des revenus de CHF 156'728'283.36 et des charges totales de CHF 163'570'413.81, la Ville de Pully présente des comptes 2020 déficitaires de CHF 6'842'130.45. Le budget 2020 prévoyait un déficit d'environ CHF 10.4 mios.

Des charges maîtrisables qui le sont

Les charges maîtrisables ont été inférieures aux prévisions du budget (-4.9%). Elles regroupent entre autres les dépenses liées au personnel communal (-1.9% par rapport au budget 2020), à l'achat de biens, services et marchandises (-6.7%), ainsi que les aides et subventions (-12.4%).

Comparées aux comptes 2019, les charges maîtrisables sont également en diminution de l'ordre de 3.3%. Il est d'ailleurs important de constater que les charges maîtrisables réalisées dans le cadre du bouclage des comptes 2020 **sont les plus basses depuis les cinq dernières années**, ce qui confirme la bonne maîtrise de ces charges et les efforts constants de l'Administration pour les faire diminuer.

Les charges non maîtrisables sont la cause principale des chiffres rouges. Celles-ci sont en baisse de 2.2% par rapport aux comptes 2019, et en hausse de 7.9% par rapport aux comptes 2018.

Il faut préciser que le décompte final 2019 des péréquations (défavorable de l'ordre de CHF 1.6 mios), n'a pas été comptabilisé dans les comptes 2020. En effet, ce dernier fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal Cantonal (Cour de droit administratif et public).

Des revenus fiscaux en baisse

Par rapport au budget de l'année 2020, on constate une diminution des revenus fiscaux de l'ordre de 3.3%. Toutefois, il est important de préciser que les montants inclus dans le budget 2020 ont été estimés sur la base d'un taux d'imposition de 63. Or, suite au référendum, la population pulliérane a refusé l'augmentation du coefficient communal de l'équivalent de deux points d'impôts.

Impacts de la pandémie sur les résultats financiers de Pully

Ainsi, malgré les coûts supplémentaires générés par le COVID-19 estimés à environ CHF 400'000.00, les charges totales sont inférieures de 2.2% et les revenus totaux sont à peu près au même niveau que ceux prévus dans le cadre du budget 2020 (y compris les crédits supplémentaires).

Il faut également relever qu'un bon nombre d'exploitations communales ont vu leurs revenus diminuer de manière importante (vignes, piscines, musées, théâtres, etc.) à cause de la crise

sanitaire. Néanmoins, toutes ces exploitations ont réussi à limiter au maximum leurs coûts de fonctionnement.

Une marge d'autofinancement encore une fois négative

Tout comme l'année 2019, l'année 2020 se solde par une marge d'autofinancement négative de l'ordre de CHF 4.9 mios. Ceci veut dire que durant l'année 2020, Pully n'a pas été en mesure de financer entièrement son fonctionnement et également l'entier des investissements consentis.

Suite à plusieurs exercices mitigés, la dette communale a augmenté durant l'année 2020. Elle a ainsi progressé de CHF 20.0 mios pour se situer à CHF 135.0 mios au 31 décembre 2020. Par conséquent, l'endettement par habitant est passé de CHF 6'217.90 à CHF 7'223.90.

Une autonomie financière qui s'effrite inexorablement

La part des charges maîtrisables par rapport au total des charges est un indicateur de la marge de manœuvre que possède la Municipalité dans le cadre de sa gestion financière, donc de son autonomie financière. Il est intéressant de constater que cette part était d'environ 50% en 2004 alors qu'actuellement, elle n'est plus que de 35%.

Bien que meilleur que la prévision budgétaire, le résultat réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2020 peut être qualifié de mauvais : il est la conséquence des effets conjugués de la révision de l'imposition des entreprises, de la situation sanitaire sévissant actuellement et, surtout, de la modification du modèle péréquatif vaudois. Les prochaines années seront marquées par un programme d'investissement nécessaire au développement de la Ville. La réalisation progressive de ce programme nécessitera des financements externes qui auront une incidence sur le niveau de l'endettement communal. Il faut relever qu'une forte proportion de ces investissements répond à une nécessité d'entretien minimum (réseaux souterrains, patrimoine communal), à une obligation légale (constructions scolaires) ou à l'évolution indispensable d'infrastructures par rapport aux besoins d'aujourd'hui (espaces publics, mobilité).

Pully, le 28 juin 2021 – La Municipalité

Annexes : Tableaux et graphiques

Renseignements complémentaires :

Ville de Pully - Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, Gil Reichen, Syndic - Claude-Alain Chuard, Chef du service des finances - 021 721 31 46 - finances@pully.ch





